

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0524

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Givors - Grigny

objet : ZAC du Chantelot - Installations des services communautaires - Acquisitions foncières - Première individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flacconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Broliquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flacconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yérémiann (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0524**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Givors - Grigny

objet : **ZAC du Chantelot - Installations des services communautaires - Acquisitions foncières - Première individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération du 2 mai 2006, le conseil de Communauté a accepté l'adhésion des communes de Givors et Grigny à la Communauté urbaine à compter du 1er janvier 2007. Le périmètre de la Communauté urbaine a été étendu à ces deux nouvelles communes.

Les services communautaires ont réorganisé provisoirement leurs ressources afin d'assurer leurs missions sur le territoire de ces deux communes. Pour la direction de la propreté, les installations communautaires sont :

- en matière de collecte des déchets : 18 agents dépendant de la subdivision Col sud sont installés sur le site d'Epora 34, rue Jules Ferry à Grigny (occupation à titre gratuit, travaux d'aménagement de 60 500 € TTC).

Ce site a été mis à disposition à titre précaire et révocable par la mairie de Grigny à la Communauté urbaine. La Ville entend l'utiliser dès que possible pour l'installation d'entreprises de service ou de production.

Le lavage des bennes à ordures ménagères est exceptionnellement accueilli par le centre technique municipal de Givors, sur une installation non-conforme,

- pour le nettoyage du secteur : le site de Martel 64, avenue Anatole France à Givors accueille les 28 agents de salubrité de la subdivision NET 5 (loyer de 20 541 € TTC/an, travaux d'aménagement de 192 652 € TTC).

Le stock relais de sel n'étant pas possible, il est accueilli à titre provisoire par la commune de Givors ;

- concernant la gestion des deux déchèteries existantes :

. à Givors, sur le site ZI du Bans où sont implantés une déchèterie et un centre de transfert.

La déchèterie de 1 600 mètres carrés utile accueille 6 bennes (contre 10 dans les projets actuels).

Les balayeuses opérant sur les communes de Givors et Grigny vident leurs déchets sur la même plateforme que les usagers. Cette co-activité entre les balayeuses et les usagers de la déchèterie est source d'insécurité.

Enfin, un centre de transfert des déchets est implanté sur le même terrain. Il permet l'accueil des bennes à ordures ménagères et la reprise par des gros porteurs des déchets vers les centres de traitement. La disposition des installations oblige ces gros porteurs à des manœuvres en marche arrière, hors site, peu compatibles avec les règles de sécurité, compte tenu du trafic généré par la déchèterie,

. à Grigny, lieu-dit de Saint Abdon, est implantée une déchèterie de très petite superficie avec 1 400 mètres carrés de surface utile.

Ces deux installations anciennes sont de petites tailles, ce qui limite les possibilités de tri et ne permet pas la valorisation sur le site des déchets électriques et électroniques (DDEE). Des travaux de mise en sécurité ont été réalisés à hauteur de 129 450 € TTC.

En 2007, un accident grave et des remarques de l'Inspection du travail nécessiteraient des travaux complémentaires pour une mise en conformité minimale estimés à 266 000 € TTC.

Compte tenu de ces éléments, les services communautaires étudient les possibilités de redéployer sur les communes de Givors Grigny un certain nombre d'activités communautaires :

- prioritairement, les services de la direction de la propreté assurant la collecte des déchets et le nettoyage des rues mais aussi un dépôt de sel pour assurer la viabilité hivernale, des hangars pour le stationnement des balayeuses et brigades d'intervention nettoyage et une déchèterie,
- une antenne de la subdivision voirie VTPCS assurant la gestion des voiries communautaires. Les agents de cette subdivision VTPCS (équipes polyvalentes et brigade d'intervention d'urgence) sont actuellement installés dans des locaux en location situés sur le site d'Hélios, parc de l'Artillerie à Lyon 7°,
- les antennes de la délégation générale au développement urbain et de la délégation générale au développement économique et international, actuellement accueillies par la mairie de Givors.

La direction du foncier et de l'immobilier a conduit des recherches de sites difficiles du fait de la rareté de l'offre foncière ; huit projets d'implantation ont été ainsi déjà étudiés, dont :

- 31, rue Jules Ferry à Grigny (projet trop onéreux pour une location),
- concession Peugeot à Givors (projet inadapté),
- rue des Moulins à Givors (projet en zone inondable trop onéreux),
- puis au sein de la ZAC du Chantelot à Grigny.

Ce dernier site présente des facilités en terme d'accès et de positionnement entre les deux communes et d'implantation dans une ZAC récemment créée. La mairie de Grigny, cédante, est intéressée par ces implantations qui permettraient de libérer le site d'EPORA.

A noter que tous les autres lots de la ZAC ont été commercialisés ou pré-commercialisés à des entreprises privées par la Commune.

Il apparaît opportun pour la Communauté urbaine de se porter acquéreur :

- du lot L de 5 350 mètres carrés pour un montant de 160 500 €,
- des lots I et J de 13 227 mètres carrés pour un montant de 396 810 €.

Le montant total de l'acquisition, y compris les frais d'actes notariés, est de 564 310 € pour 18 577 mètres carrés.

Il convient au surplus de préciser que la Communauté urbaine ne dispose d'aucune réserve foncière sur les communes de Givors et Grigny, alors qu'elle doit assurer au titre de ses missions des opérations de proximité. L'idée d'une mutualisation des surfaces pour l'ensemble des besoins à satisfaire constitue une opportunité économiquement intéressante.

Dans un premier temps, il est prévu d'acquérir ces assiettes foncières, les projets d'implantation des services communautaires feront l'objet de rapports complémentaires.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2009-2014 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Valide le projet d'installation des services communautaires sur les lots L, I et J au sein de la ZAC du Chantelot à Givors-Grigny.

2° - Autorise l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale - Assurer le bon fonctionnement des services communautaires sur Givors-Grigny, opération à créer, installation des services communautaires à hauteur de 565 000 € pour l'acquisition foncière des lots I, J et L.

3° - Le calendrier prévisionnel des dépenses à réaliser au budget principal de la Communauté urbaine est le suivant : exercice 2009 : 565 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.